

REVUE INTERNATIONALE D'ETUDES SOCIALES, DE PHILOSOPHIE, D'EDUCATION ET D'ETHIQUE

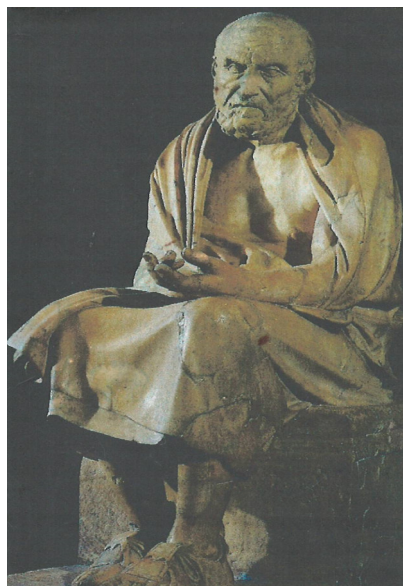
CHRYSIPPE
REVUE SEMESTRIELLE
08 BP. 1013 / TRI POSATAL
REP. DU BENIN
TEL. (229) 95426364/95163726
E-MAIL : revue.chrysippe@gmail.com
Disponible sur : www.uac.bj

Laboratoire Interdisciplinaire d'Etudes Sociales, de
Philosophie, d'Education et d'Ethique (LIESPEE)
Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FA.S.H.S)
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

Presses Scolaires et Universitaires du Bénin (PSUB)

ISSN : 1840-7559

Dépôt légal N°7056 du 16 janvier 2019, Bibliothèque Nationale, 1^{er} Trimestre



REVUE CHRYSIPPE :
REVUE INTERNATIONALE D'ETUDES SOCIALES,
DE PHILOSOPHIE, D'EDUCATION ET D'ETHIQUE
(RIESPEE)
REVUE SEMESTRIELLE

A nos lecteurs

Revue Chryssippe, publie deux fois par an des études et articles originaux se rapportant aux Sciences sociales, à la Philosophie, à l'Education et à l'Ethique. Les résumés, suivis d'une bibliographie, avec nom, prénom(s), grade, fonctions et institution de rattachement, sont d'abord envoyés à la direction de publication. Le Directeur de publication, après examen, demande le texte complet qu'il envoie, sous anonymat, à un ou deux instructeurs.

Les manuscrits, accompagnés d'un résumé en français et en anglais, sont de 2 pouces, interlignes 1,5. Les normes d'édition des revues de Lettres et Sciences Humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI constituent la référence de la revue Chryssippe.

La Direction de publication et le Comité de rédaction se réservent la possibilité, sauf refus écrit de l'auteur, d'effectuer des corrections de forme, de décider du moment de la publication des textes qui leur sont soumis en fonction des sujets.

Les auteurs sont priés de signaler la publication dans une autre revue d'article déjà accepté par Chryssippe. Toute publication postérieure à celle de Chryssippe devra mentionner en référence le numéro concerné.

Presses Scolaires et Universitaires du Bénin (PSUB)

REVUE CHRYSIPPE

REVUE INTERNATIONALE D'ETUDES SOCIALES,
DE PHILOSOPHIE, D'EDUCATION ET D'ETHIQUE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Professeur Paulin HOUNSOUNON-TOLIN
(Bénin)

ADJOINT: Dr (MC) Tokponto Mensah WEKENON (Bénin)

REDACTEUR EN CHEF : Dr (MC) Serge Armel ATTENOUKON (Bénin)

COMITE SCIENTIFIQUE

Président : Prof. Augustin Kouadio DIBI (CI)

1^{er} Vice-président : Prof. Mahamadé SAVADOGO (BF)

2^e Vice-président : Prof. Ramsès Thiémélé BOA (CI)

3^e Vice-président: Willy BONGO-PASI MONKE-SANGOL (RDC)

COMITÉ DE LECTURE

Président : Prof. Henri BAH (CI)

1^{er} Vice-président : Prof. Yaovi AKAKPO (Togo)

2^e Vice-président : Prof. Ludovic Fié DOH (CI)

Membres : Prof. Cyrille G. KONE (BF), Prof. Yao Toussaint TCHITCHI (Bénin), Prof. Lazare POAME (CI), Prof. Edwige CHIROUTER (France), Dr (MC) Kpa Raoul KOUASSI (CI), Dr (MC) Octave Nicoué BROOHM (Togo), Prof. Pierre MEDEHOUEGNON (Bénin), Prof. Ludovic Fié DOH (CI), Dr (MC) Mathieu Lou BAMBA, Prof. Albert TINGBE-AZALOU (Bénin), Dr (MC) Abdo Moukaïla SERKI (Niger), Prof. Pascal TOSSOU OKRI.

SECRETARIAT DE REDACTION

CHEF : Dr (MC) Serge Armel ATTENOUKON

Membre : Juste HLANNON,

CORRESPONDANTS

Université Félix HOUËT-BOIGNY (Cocody/ CI) : Prof. Ramsès Thiémélé BOA

Université Alassane Ouattara (Bouaké/CI): Prof. Ludovic Fié DOH

Université Abdou MOUMOUNI (Niamey/Niger) : Prof. Abdo Moukaïla SERKI

TRESORERIE

Dr (MC/Agrégée) Rosalie WOROU-HOUNDEKON

©PSUB, décembre 2019. Tous droits réservés

Consignes aux auteurs

Les normes qui suivent ont été révisées conformément aux nouveaux textes adoptés par le CTS Lettres et Sciences Humaines lors de sa 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016. Elles deviennent les normes de la *Revue Chrysippe*. Le texte qui suit est adapté des NORCAMES/LSH en collaboration avec la Revue *Notes scientifiques, homme et société* de l'Université de Lomé.

1. Les manuscrits

Un projet de texte, soumis à évaluation, doit comporter un titre, la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction ; Problématique ; Hypothèse ; Approche ; Résultats et discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Ce schéma peut être adapté selon les règles d'écriture dans la spécialité dont relève le texte. Dans ce cas, les articles de recherche théorique seront présentés en trois moments : l'introduction, le développement et la conclusion. En revanche, les articles issus de recherche empirique, à l'instar des recherches expérimentales, auront une architecture : introduction, matériel et méthode, résultats et discussion, conclusion.

Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Romans). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*).

Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, **Times New Romans**, taille 12, interligne 1.5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)

1.1.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (Taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références

3.1. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et du Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées ;

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques (...)»

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AKIBODE Ayéchoro Koffi, 1987, *Colonisation agraire et essor socio-économique dans le Bassin de la Kara*, Mission Française de Coopération, Presses de l'Université du Bénin, Lomé.

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

DI MEO Guy, 2000, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.

BARROS (De) Phillipe et KUEVI Dovi André, 1989, « Prospection archéologique au Togo », in *Togo-Dialogue*, n°45, Lomé, p. 40-42.

DELORD Jacques, 1961, « Notes et commentaires du texte de Léo Frobenius sur les Kabrè », in *Le Monde Non-chrétien*, nouvelle série, n°59-60, p. 101-172.

KOLA Edinam, 2007, « Stratégies d'adaptation à la crise et revenus paysans dans une économie de plantation en crise : l'exemple de l'Ouest de la Région des Plateaux au Togo », *Annales de l'Université de Lomé*, série Lettres et Sciences Humaines, Tome XXVII-2, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, p. 77-89.

NB : Le non respect des normes éditoriales peut entraîner le rejet d'un projet d'article. Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

SOMMAIRE

PHILOSOPHIE

LE POUVOIR POLITIQUE EN AFRIQUE : UNE PRATIQUE DEMOCRATIQUE CONFRONTÉE A LA CONFISCATION DU POUVOIR	124
DENON Barnabé	
RÉHABILITER LA POÉSIE : UN DÉFI ARTISTIQUE DE MARTIN HEIDEGGER	137
MENYOMO Ernest	
KIERKEGAARD ET LE RATIONALISME MODERNE DANS LE POST-SCRIPTUM AUX MIETTES PHILOSOPHIQUES	150
OUEDRAOGO Gaoussou	
COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE : LE RÔLE DE L'ÉTAT	169
ADAMOU Dilwani	

SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

SITUATION CARCERALE ET PSYCHOSOCIALE DES DETENUES MERES ET DES ENFANTS VIVANT AVEC ELLES AU BENIN	188
AÏNA Prisque O. Marie-Josée, CHOGOLOU ODOUWO Guillaume Abiodoun, ATTENOUKON Serge Arnel & BOKO C. Gabriel	
ANALYSE DU RAPPORT AU SAVOIR DES ETUDIANTS EN LICENCE D'HISTOIRE	213
BAGAN DÈGNON	

SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

LES ACTIVITES ECONOMIQUES INFORMELLES DANS LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL A BANTE (REPUBLIQUE DU BENIN)	228
AZALOU TINGBE Emilia	

SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

**SITUATION CARCERALE ET PSYCHOSOCIALE DES DETENUES MERES ET DES ENFANTS VIVANT
AVEC ELLES AU BENIN**

AïNA Prisque O. Marie-Josée

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

prisgainam@gmail.com

CHOGOLOU ODOUWO Guillaume Abiodoun

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

gchogolou@yahoo.fr

ATTENOUKON Serge Armel

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

serge.attenoukon@uac.bj

BOKO C. Gabriel

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

gabricoovibok@gmail.com

Résumé

La présente recherche effectuée dans les prisons civiles de Cotonou, Ouidah et Porto-Novo au Sud du Bénin s'intéresse aux conditions de vie des mères incarcérées vivant avec leurs enfants en prison. Les données colligées à l'aide d'une méthodologie mixte révèlent que les détenues ayant des enfants avec elles présentent des caractéristiques semblables (faibles revenus, sous-scolarisation) et vivent dans des conditions très pénibles où se mêlent insalubrité, promiscuité et précarité loin de favoriser un développement sain et harmonieux de leurs enfants prisonniers de fait. C'est un milieu austère et potentiellement dangereux pour le bien-être, le développement psychosocial de ces êtres fragiles et sensibles. De tels constats mettent en lumière la complexité de la problématique et la nécessité d'approfondir les études afin de cibler les priorités d'action permettant d'assurer le meilleur intérêt de la dyade mère-enfant même dans un pénitencier.

Mots-clés : *détenues mères, enfants, développement psychosocial, prison, Bénin.*

Abstract

This research carried out in the Cotonou, Ouidah and Porto-Novo civil prisons in southern Benin focuses on the living conditions of imprisoned mothers living with their children in prison. Data collected using a mixed methodology reveal that women prisoners with children have similar characteristics (low income, under-enrollment) and live in very difficult conditions that combine insalubrity, promiscuity and insecurity far from to promote the healthy and harmonious development of their de facto prisoners. It is an austere environment and potentially dangerous for the well-being, the psychosocial development of these fragile and sensitive persons. Such findings shed light on the complexity of the problem and the need for further studies to identify priorities for action to ensure the best interest of the mother-child dyad even in a penitentiary.

Keywords: *detained mothers, children, psychosocial development, prison, Benin.*

INTRODUCTION

La situation de la détenue mère et de son enfant dans les pénitenciers est un sujet à polémique. La naissance de l'enfant pendant la détention, une mère qui vit seule avec son ou ses enfant-s ou un couple de prisonniers sont autant de situations fréquentes. Le principe qui fonde l'accueil des nourrissons auprès de leur mère en prison est de permettre le renforcement du lien d'attachement (S. Tereno, I. Soares, E. Martins, D Sampaio et E. Carlson, 2007) entre la mère et son bébé ou d'éviter la rupture de ce lien. Or, les conditions de vie des mères dans ces prisons sont pénibles voire désastreuses. Elles vivent dans l'insalubrité associée à la surpopulation et à la violence subtile ou réelle. Ceci n'est pas sans conséquence sur les enfants devenus par cela même des prisonniers de fait.

En ratifiant les instruments juridiques internationaux¹, le Bénin affiche sa détermination à garantir à toutes les personnes sans distinction de sexe un traitement humain décent et équitable. Mieux, la constitution béninoise du 11 décembre 1990, conforme aux dispositions de l'article 5 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, dispose que

tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toutes formes d'exploitation et d'avilissement de l'homme, notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sont interdites.

Malgré cela, la vie dans les maisons d'arrêt et les maisons carcérales n'honore pas toujours ces dispositions. Les violences sont légion et les conditions des femmes encore plus préoccupantes, pire encore celles des femmes nourrices et de leurs enfants. L'actualité est dominée par la surpopulation carcérale et ses corollaires : mauvaises conditions de vie et de traitement, accroissement des violences ou des récidives, maladies chroniques, etc.

La délinquance et l'emprisonnement des femmes sont étroitement liés à la pauvreté et au faible niveau d'instruction. Aussi la cohabitation mère-enfant dans les prisons n'est-elle pas seulement faite de vertus. Les arguments sont très contrastés. D'un côté, séparer

¹ Il s'agit par exemple de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Convention des Nations Unies contre la Torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants.

un jeune enfant de sa mère peut être la source d'un traumatisme émotionnel sérieux très nuisible au développement psychosocial de l'enfant. De l'autre, la prison n'est pas le lieu le plus adéquat pour le développement physique, mental et relationnel du jeune enfant. De plus, les conditions de vie dans les prisons sont loin de garantir une bonne hygiène à l'enfant.

Des études et des recherches se sont intéressées soit à la gestion des prisons, soit au respect des droits de la personne humaine dans ce milieu, soit encore aux conditions de détention dans les prisons béninoises. Cependant, on sait peu de choses sur la codétention mère-enfant dans les prisons. Plus particulièrement, la réalité de la détention des femmes, leur prise en charge dans un dispositif essentiellement spécifique, le vrai visage des conditions de vie des femmes détenues (détenues mères, femmes enceintes, mères nourrices) et des « prisonniers de fait »² dans ces pénitenciers initialement conçus pour les hommes. On estime cette population féminine carcérale au nombre de 297 en 2009 et de 328 en 2013 (J.-C. Dossa, 2014). Elles sont vulnérables et les enfants vivant à leurs côtés le sont encore plus. Le Bénin ne disposant pas de pénitencier exclusivement féminin, un système pénal pensé pour les hommes réussit-il à prendre en considération les besoins propres aux femmes en général et aux femmes-mères ainsi qu'aux enfants en particulier ? Les conditions sont-elles réunies pour le développement psychosocial de ces enfants ? Quelles sont les réalités des détenues mères et des enfants vivant avec elles au Bénin ? Une analyse de tous ces aspects de l'emprisonnement des détenues mères et de leurs enfants dans les prisons civiles du Bénin s'impose.

L'objectif général poursuivi ici est de contribuer à la réflexion sur les conditions de vie des détenues-mères et la prise en charge des enfants obligés de les accompagner dans leur séjour carcéral. Ainsi, les trois prisons civiles des localités du Sud, région plus peuplée du Bénin, à savoir de Porto-Novo, Cotonou et Ouidah feront l'objet de notre zone d'investigation.

²Il s'agit des enfants obligés d'accompagner leurs mères dans leur sentence carcérale.

1. CADRE THEORIQUE

Différentes théories sont afférentes à la mère et à l'enfant. La présente recherche s'adosse à un certain nombre de ces théories. Il s'agit de la théorie de la relation mère-enfant, la théorie de la préoccupation maternelle infantile, de la théorie de l'attachement et de la théorie de l'abandonnisme.

1.1. *Relation mère-enfant*

Il s'agit ici du lien maternel. La mère établit des liens très forts avec son enfant. En effet, pendant la grossesse, la mère ressent des émotions qu'elle partage avec son bébé et l'enfant réagit quand il ressent sa mère être en contact avec lui. Un lien commence alors à se créer entre les deux (C. Eliacheff et M. Szejer, 2013, p. 44).

La mère a un lien privilégié avec son enfant car c'est la seule à pouvoir directement entrer en contact avec lui pendant la grossesse et à le ressentir bougé. Quand la mère sent son bébé dans son ventre, il commence réellement à exister pour elle ; il « naît » pour la première fois d'une certaine façon. Ces premières perceptions du bébé représentent la naissance du premier attachement. C'est au moment de la grossesse que le lien se crée. Selon C. Eliacheff et M. Szejer (2013, p.129), « *La grossesse est donc un temps important où se vit l'expérience du lien le plus intime et le plus durable qui existe entre deux êtres vivants : la mère et l'enfant qu'elle porte* ». Ce lien se poursuit à la naissance. Si la naissance est une séparation, elle est une séparation qui attend une rencontre. On comprend que le contact avec la mère, après la naissance est fondamental car cela empêche la rupture de la relation qui s'est créée pendant neuf mois. G. Boko constate qu'

En milieu traditionnel africain où l'absence de garderie d'enfants oblige certaines mères à porter leur bébé au dos pendant tous leurs déplacements, le contact physique permanent entre les deux augmente le sentiment de sécurité et de protection chez les enfants, en même temps qu'il permet aux mères d'avoir un contrôle constant de la température de leur corps et de leurs rythmes cardiaques et respiratoires. (2009, p. 120).

La mère doit donner des soins bons au bébé pour lui permettre de se construire au mieux, d'où la théorie de la préoccupation maternelle infantile.

1.2. *La théorie de la préoccupation maternelle infantile*

C'est D. W. Winnicott³ qui aborde la notion de soins maternels suffisamment bons permettant au bébé de se développer au mieux. La théorie de la préoccupation maternelle infantile repose sur l'empathie de la mère qui doit être suffisamment importante pour qu'elle puisse identifier les besoins de son enfant et y répondre de façon adaptée. Les moments passés par une mère avec son enfant et le mode de maternage qu'elle a adopté tout au long de son développement constituent toujours les premières pierres de l'édifice physique, physiologique et mental de ce dernier (G. Boko, 2009, p. 121). Cette préoccupation repose sur un sentiment continu d'exister. La mère a une fonction de miroir et cela représente le stade d'identification primaire (D. W. Winnicott, 2011).

Selon l'auteur, la maturation du moi de l'enfant se fait selon trois perspectives : d'abord, le *holding* qui renvoie à la manière dont l'enfant est porté ; ensuite, le *handling* qui renvoie à la façon dont il est traité, manipulé et soigné ; enfin, l'*object-presenting* ou la façon dont on présente le monde au bébé. La relation mère-enfant, explique-t-il, évolue également en trois phases. Ainsi de la naissance à cinq mois, le bébé est dans un état de dépendance absolue aux soins maternels ; de six mois à un an, la dépendance devient relative car il est capable d'établir une relation objectale avec une personne ; et pour finir, la deuxième année, le bébé évolue vers l'indépendance, la socialisation et l'identification à autrui. Au début, tous les deux sont dans un état de fusion puis, peu à peu, l'enfant prend conscience de la personne de sa mère et se différencie d'elle. Il a alors la possibilité de faire comprendre ses besoins par un signal qu'il émet. La mère doit s'adapter à son évolution et ne doit plus anticiper les besoins de son enfant.

Pour sa part, R. A. Spitz⁴ (1968) montre que la relation mère-enfant est favorable lorsqu'elle convient à la fois à la mère et à l'enfant. La relation la plus favorable serait réalisée quand « le désir fondamental de la mère est satisfait sans trop d'ambivalence et le fait de porter un enfant du père » (1968, p. 105). La satisfaction de la mère dépend de

³ Donald Woods Winnicott (1896-1971) est un pédiatre, psychiatre et psychanalyste britannique. Ces travaux portent notamment sur le développement affectif de l'enfant et de l'adolescent. Ses apports à la compréhension des processus de maturation de l'enfant sont considérables

⁴ René Arpad Spitz (1887-1974) est un psychanalyste et un psychiatre hongrois.

plusieurs facteurs dont l'un est la qualité de l'environnement pendant la grossesse et l'accouchement.

1.3. La théorie de l'attachement

L'attachement vient du verbe « *attacher* » qui signifie « *mettre un lien à* ». Du dictionnaire LE PETIT LAROUSSE 2014 Illustré (113), « L'attachement est un sentiment d'affection éprouvé pour quelqu'un ou quelque chose ». En d'autres termes « c'est un sentiment d'affection de sympathie ou vifs intérêts qui lient fortement à quelqu'un... » (Idem). C'est un sentiment social, développé par une personne envers une autre. C'est le cas typique de la mère et de son enfant.

L'établissement de liens forts se fait dès la naissance et continue tout au long de la vie. Bowlby⁵ considère

La propension à établir des liens émotionnels forts avec des personnes particulières comme une composante formidable de la nature humaine qui existe déjà sous forme embryonnaire chez le nouveau-né et se maintient à travers la vie adulte jusqu'à la vieillesse (D. Bailly, 2004, p. 35).

Le besoin d'attachement est un besoin primaire chez le bébé. Il ne peut pas ne pas s'attacher et s'attachera même à un parent défaillant. La première figure d'attachement est la mère, puis le père et s'élargit au fur et à mesure de son évolution. Le bébé établit un certain nombre de comportements qui lui permettent de maintenir une proximité physique avec sa mère le plus souvent. Il commence à hiérarchiser les figures d'attachement entre deux et sept mois (V. Gros Colas, 2012, p.18).

Il existe trois types d'attachement : *secure ou confiant, anxieux et ambivalent*. Ces différents attachements ont été observés à travers l'expérience de la « situation étrange » où une mère laissait son enfant dans une pièce et une personne inconnue y entrait. Il s'agissait d'observer la réaction de l'enfant vis-à-vis de sa mère et de l'inconnu. L'attachement *secure* est un attachement adapté à l'enfant qui lui donne un sentiment de sécurité alors que l'attachement *insecure* (anxieux ou ambivalent) dévoile certaines difficultés dans la relation mère-enfant. J. Bowlby (2002) décrit l'attachement comme une tendance primaire à laisser une grande place aux *stimuli* émis par des personnes privilégiées de son environnement comme par exemple sa mère, mais aussi aux liens

⁵ John Bowlby (1907-1990) est un psychiatre et psychanalyste anglais.

sociaux primaires liés aux besoins de contact de l'enfant. Parallèlement, le système *caregiving* fait partie du système d'attachement. Il s'agit du versant parental qui est la capacité à donner des soins et à s'occuper d'un être beaucoup plus petit que soi, un bébé. L'avenir de l'enfant passe systématiquement par le prisme de l'idéologie et de la morale de la mère (G. Boko, 2009, p. 121). Ainsi, lorsqu'une mère répond de façon adaptée aux besoins de son enfant, ce dernier développera une base de sécurité stable et une image positive de lui-même.

1.4. La théorie de l'abandonnisme

A. Adler⁶ a forgé cette entité morbide de la situation d'infériorité mal vécue. Cet épisode a lieu pendant la vie fœtale, soit au cours de la prime enfance ou de l'enfance, en d'autres termes pendant les premières relations de l'enfant avec ses proches, surtout la mère. « L'abandonnisme » est un sentiment d'insécurité permanente lié à la crainte irrationnelle d'être abandonné. Le sentiment d'abandon n'est pas une émotion et il peut être plus ou moins bien supporté suivant la personne. Quand il est mal supporté, le sentiment d'abandon se traduit par une série de manifestations physiques et psychiques pouvant aller du simple serrement de cœur à l'anxiété, de la dépression à l'agressivité. Mais ce sont le renoncement à soi-même et le repli sur soi-même qui prédomine avant tout. La personne qui éprouve un sentiment d'abandon va se sentir « mise à l'écart », autant dire indigne. L'abandonné ressent aussi souvent de la culpabilité et un grand sentiment de dévalorisation de lui-même. De cette dévalorisation, même si elle ne consiste qu'en une façon de voir les choses issues de son mental, il déduit qu'il n'est pas digne d'être aimé. Les sujets présentant cette névrose sont nommés « abandonniques » (A. Adler, 2002). L'auteur définit l'abandonnisme comme un sentiment et un état psychoaffectif d'insécurité permanente, liés à la crainte irrationnelle d'être abandonné par ses parents ou ses proches, sans rapport avec une situation réelle d'abandon. Il y aurait chez les abandonniques un fond d'avidité affective insatiable qui produirait un mélange d'angoisse, d'agressivité réactionnelle (exigences, mise à l'épreuve de l'autre

⁶ Alfred Adler (1870-1937). Né à Vienne, il commence sa carrière en 1895 en tant que Docteur en médecine. Il suit d'abord les traces de Freud et passe de l'ophtalmologie à la psychothérapie puis, ne pouvant admettre la théorie freudienne de l'origine sexuelle des névroses, il se sépare du maître en 1910. Il instaure alors son propre système, qu'il nomme *Individual Psychology* pour exprimer l'indivisibilité du corps et de l'esprit et fonde la *Société de psychologie individuelle*. Il applique ses principes à l'éducation et développe sa théorie où il définit le "**complexe d'infériorité**" et met en avant l'importance du sentiment social comme facteur de base de la vie psychique.

pour s'assurer de son intérêt) et de dévalorisation de soi se traduisant par : « *Je ne suis pas aimé parce que je ne suis pas aimable* »⁷.

Ce manque entraîne des troubles de nature à entraver la construction du moi de l'enfant, figé en quelque sorte à ce stade où le désir de fusion reste fort. Tout cela a pour conséquence majeure une profonde et continuelle insécurité affective. Adulte, l'abandonnique ne peut s'individualiser car le faire serait pour lui vivre sans l'autre. L'idée de séparation reste chose impossible et laisse apparaître en lui l'angoisse tant son insécurité affective est grande. Pour Adler, une éducation bien conduite doit développer chez l'enfant le sens de la communauté afin de lui permettre d'épanouir ses facultés et de prendre suffisamment confiance en soi pour surmonter, seul, ses difficultés. Pour cela, Adler attribue deux rôles à la mère :

- avoir des échanges chaleureux avec le bébé dans la relation duelle, par exemple lors de la tétée ou de la prise du biberon, qui constitue la première activité coopérative, lors des soins journaliers...
- amener l'enfant à établir des relations amicales avec le père, les autres membres de la fratrie, de la famille, l'inciter à se faire des amis.

Troubles d'attachement durant l'enfance, personnalité dépendante affective, basse estime de soi représentent un terrain favorable à la survenue de cette névrose.

1.4. Le concept de la séparation/individuation

Le processus de séparation/individuation de M. Malher⁸ (1977) est gouverné par deux lignes de développement. L'une aboutit à la séparation et rend compte d'une évolution vers la différenciation et par conséquent au détachement d'avec la mère. La seconde aboutit à l'individuation et rend compte de l'évolution vers des fonctions autonomes (mémoire, perceptions...). L'évolution de ces deux dimensions doit être en harmonie dans le temps. Ce processus s'effectue dans la deuxième année du bébé.

⁷ Source : <http://www.attitudezenitive.com/le---syndrome---dabandon/>, p. 2 (Consulté le 10/12/2019 à 21h20)

⁸ Margaret Malher (1900-1985) est une psychiatre et psychanalyste d'enfants formée en Allemagne et Autriche.

L'objet transitionnel, communément dénommé « doudou », représente à la fois un substitut au sein maternel tout en n'étant pas le sein-paradoxe qu'il ne faut pas chercher à résoudre, dit Winnicott. Son pouvoir « magique » procède de l'illusion de l'absence de conflit intérieur, de l'investissement particulier que l'enfant y met. Ce symbolisme « trouvé-crée » par l'enfant lui permet d'opérer la transition entre l'illusion primaire de ne former qu'un avec sa mère (le principe de plaisir) et la perception objective qu'ils sont deux êtres distincts (le principe de réalité). Il participe à la désillusion progressive et à la constitution de l'autonomie. Il est une aide dans le processus séparation/d'individuation. L'enfant y recourt principalement en l'absence de sa mère pour se sécuriser. L'existence de cet objet signe l'entrée et l'accès à l'aire transitionnelle qui est une aire située entre le subjectif et l'objectif, une aire d'illusion, un espace potentiel où l'enfant développe sa capacité de créer, d'imaginer, d'inventer, de concevoir un objet et d'instituer avec lui une relation.

L'enfant éprouve une pulsion à se séparer de sa mère et parallèlement une envie de s'individualiser. Il prend, au fur et à mesure, conscience de l'être externe qu'est sa mère. Cette étape ne se fait pas sans angoisse pour l'enfant qui est tiraillé entre l'envie de faire par lui-même et la peur de perdre sa sécurité. La mère doit l'encourager dans cette étape.

Toutes les théories évoquées permettent de comprendre l'importance et la complexité de la relation mère-enfant et les conséquences qu'engendrerait la séparation des deux êtres dans la construction des premiers mois d'un enfant.

2. METHODOLOGIE

2.1. *Nature de l'étude*

Compte tenu du thème d'étude et des objectifs fixés, nous avons choisi de conduire une recherche de type mixte. Ainsi, tout au long de nos investigations, le qualitatif a été associé au quantitatif. L'essentiel des informations recherchées auprès de la population cible tourne autour des points suivants : 1) les aléas liés au vécu quotidien des mères détenues et de leurs enfants dans le milieu pénitencier ; 2) la conservation des liens familiaux entre les mères détenues, « les prisonniers de fait » et les autres parents ; 3) l'impact de l'environnement pénitentiaire sur la réinsertion sociale des mères détenues

et de leurs enfants. La recherche s'est fondamentalement déroulée dans les villes de Porto-Novo, Cotonou et Ouidah.

2.2. *Population cible*

Le groupe cible principal est constitué de mères détenues. Il est nécessaire dans une étude sur les détenues mères et les enfants vivant avec elles en prison de prendre l'avis de ceux qui dirigent ces centres de détention et gèrent ces femmes. Ce sont ces personnes qui constituent le groupe cible secondaire. Il s'agit des régisseurs, des greffiers, des infirmiers et des assistants sociaux.

2.3. *Echantillonnage*

Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour un échantillon de volontaires qui d'après B. Gauthier (1984) est fréquemment utilisé dans les domaines de la psychologie, de la recherche médicale, de la sexologie, en fait dans tous les domaines où l'expérimentation est potentiellement douloureuse, aléatoire, gênante voire dangereuse ; dans tous les domaines qui, pour des raisons culturelles, sont considérés comme tabous intimes. Pour constituer l'échantillon, nous avons pris en compte toutes les détenues mères présentes durant la période d'enquêtes et dont les enfants partagent leur vécu quotidien de prisonnières. Compte tenu de ce qu'aucune catégorisation en termes de conditions de détention n'est faite selon le statut pénal des individus, nous n'avons pas trouvé pertinent de séparer les prévenues des inculpées ou des condamnées. La population féminine carcérale sur l'ensemble des trois prisons retenues (Cotonou, Porto-Novo et Ouidah) est répartie comme suit :

Tableau 1 : Population carcérale féminine dans les prisons civiles de Cotonou, Porto-Novo, Ouidah

Prison	Effectif Féminin	Effectif détenues mères avec enfant	Nombre d'enfants/mère
PORTO-NOVO	44	10	01
COTONOU	76	08	01
OUIDAH	27	07	01
TOTAL	175	25	25

Source: présente recherche

Cette population a été répartie en cinq catégories d'âge. Il s'agit des détenues mères âgées de 18 à 21 ans ; 22 à 25 ans; 26 à 30 ans ; 31 à 40 ans ; 41 à 50 ans.

2.4. Techniques et outils de collecte des données

Les outils de collecte des données utilisées sont : la compilation documentaire, l'observation, l'entretien et le questionnaire.

La compilation documentaire : C'est la collecte de l'essentiel des données déjà étudiées par les chercheurs se référant à notre sujet. Elle nous a permis de connaître le vécu carcéral des détenues mères et des enfants vivant avec elles dans d'autres pays, de déterminer les théories en présence à savoir *la relation mère/enfant, la préoccupation maternelle infantile, l'attachement, l'abandonnisme, la séparation/individuation*. De même, à travers cette investigation, nous avons procédé à une analyse des différents facteurs relatifs à la vie carcérale. En d'autres termes, les conditions de logement, d'hygiène, la ration alimentaire, l'accès aux soins de santé, la prise en charge psychologique. Elle a contribué à déterminer les points focaux de l'observation, à définir les axes directives de l'entretien et à identifier les variables inhérentes au sujet de recherche en vue de l'élaboration d'un questionnaire adapté.

L'observation : à l'aide d'une grille, cette technique a permis de faire l'état des lieux du cadre d'étude ; d'observer l'aspect physique et mental des enquêtées et de leur enfant, d'étudier l'impact du milieu de vie sur leurs relations et comportements ; de rendre compte des émotions que le questionnaire ne peut pas permettre d'identifier chez ces mères détenues.

L'entretien : l'entretien semi-directif dans ce contexte a permis de recueillir les données nécessaires à la compréhension du phénomène étudié. Il s'agit d'examiner la politique mise en place par l'administration pénitentiaire pour le bien-être physique et mental de cette couche vulnérable de la population carcérale ; d'analyser la prise en charge de cette population au cours de la détention. Par ailleurs, nous avons fait preuve d'écoute active des propos de toute personne rencontrée et interrogée dans le cadre de l'enquête.

Le questionnaire : le questionnaire a permis de mesurer l'ampleur du phénomène et de quantifier les données. Il est administré non seulement au groupe cible principal à savoir les détenues mères mais aussi aux régisseurs dans les trois prisons. Afin de nous assurer

de l'obtention de réponses claires et précises aux questions posées et d'éviter l'inhibition des enquêtés par un outil de collecte de données trop long et ambiguë, nous avons procédé à un pré-test du questionnaire. Ce pré-test a consisté à choisir au hasard une détenue mère par prison à qui nous avons administré le questionnaire. En l'espèce, il comporte des questions fermées, semi-ouvertes et à choix multiples pour ne pas transgresser les informations recueillies sur le terrain et de faciliter leur traitement. Il met en relief les variables telles que le profil des enquêtées, les informations sur l'incarcération des détenues, les conditions de détention, les rapports entretenus par les détenues avec leur enfant et leurs proches, la prise en charge des détenues pendant l'incarcération et à leur sortie de prison.

2.5. Mode de traitement des données

Le traitement des données a été à la fois manuel et informatisé avec le logiciel Excel. Etant donné que la base des informations recueillies repose essentiellement sur les commentaires et opinions, les textes recueillis sont transcrits, thématiques et codifiés pour des analyses statistiques. Les tableaux et graphiques sont faits par le tableur Excel. Après l'élaboration de ces tableaux et graphiques, il a été procédé à leur analyse et commentaire à l'aide du logiciel Word. Pour la méthode d'analyse, l'approche qualitative basée sur l'analyse de contenu nous paraît intéressante pour le traitement des informations. Notre choix a porté sur cette méthode parce que non seulement elle convient à « *l'étude du non dit et de l'implicite mais aussi elle oblige le chercheur à prendre de recul à l'égard des interprétations spontanées et surtout, elle permet un contrôle ultérieur sur le travail de recherche* » (R. Quivy et L. Van Campenhoudt, 1988, p. 219).

3. RESULTATS

3.1. Conditions de détention

La détention des femmes mères et de leur enfant est une réalité méconnue au Bénin. Ces mères représentent une minorité de la population carcérale féminine étudiée. Elles sont pour la plupart issues d'une classe sociale défavorisée et n'ont aucun niveau d'instruction. Elles exercent comme activité lucrative le commerce. Au 16 mai 2015, 25 mères accompagnées chacune d'un enfant sont écrouées dans les établissements

pénitentiaires parcourues sur un total de 175 détenues soit 14.29%. Le tableau 2 ci-dessous indique la capacité de logement des femmes dans les trois pénitentiaires enquêtées.

Tableau 2 : Capacité du logement des femmes dans les prisons enquêtées

Prison	Capacité initiale d'accueil bâtiments femmes	Effectif fréquent par bâtiments pour femmes	Rapport en pourcentage
Porto-Novo	10	42	420 %
Cotonou	60	114	190 %
Ouidah	20	25	125 %
Total	90	181	245%

Source: Données recueillies à la DAPAS

Ce tableau traduit une surpopulation carcérale de 125% (Ouidah), à 420% (Porto-Novo) en passant par 190% (Cotonou). En effet, des bâtiments construits pour soixante (60) personnes en hébergent cent quatorze (114), ceux bâtis pour dix (10) en abritent quarante deux (42), et pour vingt (20) avec vingt-cinq (25). Le rapport de pourcentage établit la moyenne générale à 245 % pour ces prisons, ce qui pose un véritable problème au regard des principes élémentaires de protection des droits de l'homme.

3.2. *Etats des lieux de détention*

En nous appuyant sur l'observation directe et au regard de la densité très élevée de la population carcérale susmentionnée, les dortoirs sont communs à toutes les détenues. En conséquence, les détenues mères et leurs enfants sont mêlés aux autres détenues sans aucune spécificité. En d'autres termes, les inculpées, les condamnées, les criminelles, les délinquantes ainsi que les enfants se retrouvent dans le même espace (bâtiment-dortoir-hall). Le tableau 3 décrit la literie.

Tableau 3 : Composition de la literie

Composition de la literie	Effectif	Pourcentage
Lit+drap+moustiquaire	8	32
Nattes+moustiquaire	4	16
Nattes	7	28
Pagnes	6	24
Total	25	100

Source: Présente recherche.

Ce tableau 3 montre que 6 détenues dorment sur des pagnes soit 24% de notre échantillon, 7 enquêtées se couchent sur des nattes soit 28%, 4 sur des nattes avec moustiquaire soit 16% et 8 sur des lits munis de moustiquaire. Le graphe 1 suivant est plus illustratif à ce sujet.

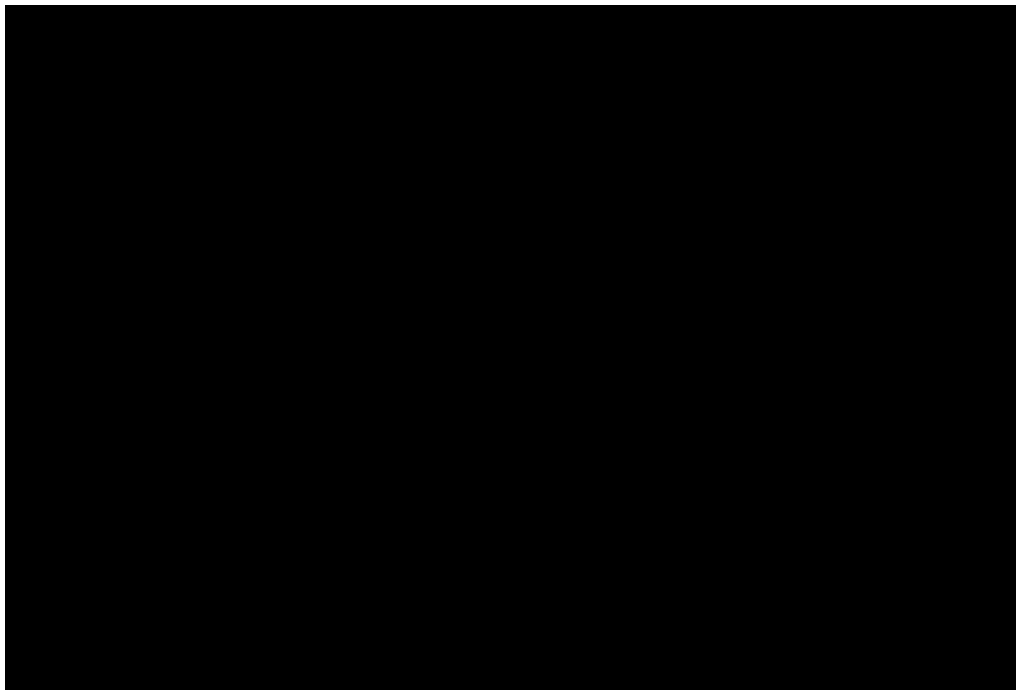


Figure 1 : Répartition (en %) des détenues mères selon la literie
Source: Présente recherche

Pour les détenues, les conditions pour avoir un sommeil paisible sont précaires. Une visite des lieux laisse entrevoir que les mères et leurs enfants se partagent la même couchette dans un espace exigü, confiné, à peine éclairé et peu aéré. Elles confient que la majorité de celles qui possèdent des moustiquaires les ont reçues de leurs parents. D'autres sont obligées de veiller toute la nuit en chassant les moustiques à leurs enfants à l'aide d'un pagne.

3.3. *Maintien de la relation mère-enfant-parents*

Le constat fait à la lecture du tableau 4 qui suit est que les chiffres et fréquences les plus élevés s'observent au niveau du canal « téléphone » et « aucun ». Un effectif de 15 détenues soit 60% des détenues mères utilisent le téléphone à leur arrivée en prison, 16 des sujets soit 64% à la fin de notre enquête ne communiquent plus avec leurs parents.

Tableau 12 : Canaux de communication utilisés et leur fréquence selon la période

Moyen de communication	A l'entrée à la prison de la détenue		A la fin de l'enquête	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Téléphone	15	60	5	20
Lettre	1	4	0	0
Visite	9	36	4	16
Abstention	0	0	16	64
Total	25	100	25	100

Source: présente recherche

Les détenues mères n'étant pas instruites pour la plupart, l'usage de la lettre est très rare. Le téléphone et les visites sont les moyens les plus utilisés (voir graphe 2) par elles à leur arrivée en prison pour entretenir des liens avec leurs proches. Mais, leur coût trop élevé contraint aussi bien les détenues que les parents à limiter les échanges familiaux. Par ailleurs, les parloirs, souvent des hangars comportant des bancs disposés pêle-mêle, ne sont pas des endroits indiqués pour un échange sérieux et fructueux entre la mère et ses enfants et les autres parents.

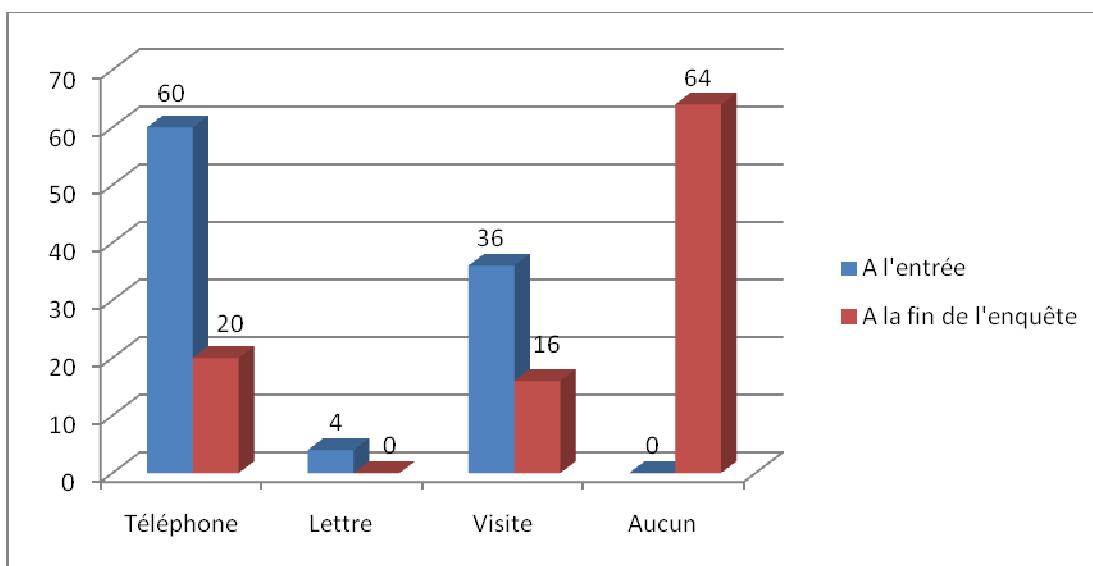


Figure 2 : Comparaison des proportions de détenues mères selon le moyen de communication utilisé et la période (Source: présente recherche)

Toutes ces situations créent un isolement familial et social de la détenue mère et de son enfant qui se retrouvent souvent seuls à affronter les réalités de la vie carcérale.

3.4. *Effets de l'environnement carcéral sur la mère et l'enfant*

Il ressort des données qualitatives recueillies et analysées que les mères en prison sont souvent animées par un sentiment de perte, d'impuissance, de dévalorisation et de résignation. En conséquence, elles sont obligées de vivre dans un milieu exécrable, incompatible au développement de leurs enfants et dans lequel elles ne peuvent changer aucune pratique, un milieu dans lequel elles estiment subir les mauvaises conditions :

Je suis seule face à mon destin. Cela fait deux mois qu'on m'a enfermée ici. Je n'ai reçu aucun soutien moral de la part d'une tierce personne mise à part celui de mes deux sœurs. Je ne veux même pas savoir s'il existe des formations qui sont dispensées dans la prison. Ici c'est l'enfer. Voyez les conditions.... Nous côtoyons les rigoles d'évacuation des eaux souillées des toilettes avec une odeur nauséabonde et un risque permanent que nos enfants en fassent les frais. Je vis dans ce lieu insalubre avec mon enfant de 09 mois que je continue de nourrir au lait maternel ... Depuis mon entrée ici ma vie est complètement bouleversée ... Mon enfant souffre des troubles de sommeil, il présente des boutons sur le corps qui l'irritent à longueur de journée. Il est victime de bastonnade de la part des autres détenues. Je ne peux même pas réagir de peur des représailles. Il pleurniche à longueur de journée et demande constamment à rentrer à la maison. Ici je n'ai aucun avenir... C'est une situation que je ne supporterai pas longtemps.

L'emprisonnement d'une mère provoque habituellement de fortes réactions chez le jeune enfant gardé avec elle. Elles sont de nature très diverses. A travers les observations faites au cours de nos enquêtes, certains enfants manifestaient de la colère en pleurant à chaque instant. Malgré les câlins et toute l'affection et les attentions des mères, ils ont du mal à se calmer. Au cours d'un entretien avec sa mère à la Prison Civile de Porto-Novo, un enfant s'empressait de découvrir le nouveau cadre dans lequel il était en courant dans les coins de la pièce aménagée pour l'échange. Deux enfants de la Prison Civile de Ouidah s'étaient rendus sur la grande cour qui s'offrait à eux et s'amusaient aussitôt avec du sable. Ces enfants manquaient visiblement d'espace et de stimuli auditifs et olfactifs pour leur épanouissement. A notre vue, d'autres manifestaient le refus de s'approcher de nous avec des cris sourds et des agrippements à la mère. Parmi ces enfants, certains avaient l'air très anxieux mêlé de panique. Une fillette âgée de trente (30) mois ne pouvait même pas articuler un seul mot.

3.5. *Prise en charge sanitaire et psychosociale*

Les observations directes ainsi que les entretiens obtenus montrent également que les soins de santé sont insuffisants et de très faible qualité. Les trois prisons visitées ne possèdent qu'une unité d'infirmerie. Pour tout médicament de base, elles n'ont que du paracétamol. Les maladies récurrentes dans ce milieu sont les dermatoses, les infections génitales et digestives, les troubles de sommeil. Dans ces cas, les consultations donnent lieu à des ordonnances laissées à la charge de la détenue. Par exemple, un enfant dont le corps est barbouillé de boutons a reçu pour toute réponse qu'« *il n'y a pas desoins à lui administrer* » étant entendu que l'enfant n'a pas qualité de détenu. L'inspection périodique des détenus ou des lieux de détention par un médecin ne se fait pas⁹. L'enquête révèle que les besoins sanitaires et hygiéniques des femmes sont sérieusement négligés dans le système carcéral. « *C'est parce que nous nous couchons par terre depuis que nous sommes venus ici que nous avons eu ces boutons. Regardez aussi le corps de nos enfants, il n'y a nulle place où ces boutons ne sont* », ont confié des femmes-mères en sanglots. La situation est d'autant plus préoccupante encore avec les mères vivant avec leurs enfants dans les prisons.

La prise en charge psychosociale, quant à elle, se manifeste par des aides de certaines Organisations Non Gouvernementales et des personnes de bonne volonté au bien-être des détenues. Il s'agit de formations sporadiques en fabrication de savons et des œuvres de charité sous forme de nourriture et de vêtements. Seuls les enfants en âge préscolaire de la Prison Civile de Cotonou bénéficient d'une prise en charge scolaire. L'appui psychologique est surtout manifeste au niveau des groupes religieux de prière qui tentent de leur donner des règles de conduite inspirées des textes bibliques.

4. DISCUSSION

Les résultats de la présente recherche montrent que les détenues mères et leurs enfants en prison sont confrontés aux dures réalités qui deviennent leur vécu quotidien. Ces réalités s'observent à travers plusieurs rubriques.

⁹Selon l'article 62 du décret n° 73-293 du 15 septembre 1973 portant régime pénitentiaire « le médecin chef de la circonscription médicale est chargé de la surveillance sanitaire des prisons qui sont dans son ressort. Il visite les prisons au moins une fois par quinzaine et propose les mesures d'assainissement nécessaires. Tout détenu fait l'objet d'une visite médicale systématique lors de son incarcération ; les actes médicaux ordonnés par le médecin chef hors toute hospitalisation sont gratuits. »

D'abord, le faible nombre de ces détenues et l'existence de petits quartiers de femmes dans les prisons ont d'importantes répercussions sur leur vie en détention. Elles sont confondues à la communauté féminine dans laquelle cohabitent les condamnées à des peines lourdes pour des faits d'homicide et des condamnés pour des faits de délinquance moindre. De même, la séparation des prévenues et des condamnées reste purement théorique. Aussi note-t-on une surpopulation carcérale.

Ce surpeuplement se traduit par une certaine promiscuité à laquelle s'ajoute la vétusté des bâtiments dont les effets induits entraînent le dégoût de la vie chez les sujets enquêtés. C'est le cas particulièrement dans les prisons de Ouidah et de Porto-Novo. En revanche, dans celle de Cotonou, il existe quelques bâtiments datant d'un peu plus de dix (10) ans¹⁰. Dans ces bâtiments, il n'existe que des chambres collectives dont la superficie varie entre 18m² et 40m². La superficie accessible à chaque détenue est comprise entre 1,5 m² et 4m², contre le minimum de 4m² disposé par l'ERM¹¹ dans un bâtiment collectif. C'est en cela que la Prison Civile de Cotonou est celle qui présente les pires conditions en termes de précarité spatiale. Dans ces chambres, le confort est très limité voire inexistant. Les dortoirs n'étant pas aérés, devraient être dotés de dispositif d'aération ou de ventilation. A part celle de Cotonou qui offre quelque confort de commodités lié à l'usage des brasseurs recyclés, aucune des deux autres prisons n'offre ce privilège. Selon les règles l'ERM, dans tout local où les détenus doivent vivre ou travailler, les fenêtres doivent être suffisamment grandes pour que le détenu puisse lire et travailler à la lumière naturelle; l'agencement de ces fenêtres doit permettre l'entrée d'air frais, et ceci qu'il y ait ou non une ventilation artificielle. Mieux, les règles précisent que la lumière artificielle doit être suffisante pour permettre au détenu de lire ou de travailler sans altérer sa vue. La réalité est loin d'honorer ces conditions basiques. D'où, un mépris des droits fondamentaux des femmes détenues (C. Eliacheff et M. Szejer, 2013).

Selon les dispositions de l'article 16 du décret N°73-293 du 15 septembre 1973, portant régime pénitentiaire qui organise les prisons du Bénin, à la maison centrale de Cotonou,

¹⁰ C'est le cas du bâtiment « Don Association Messagers de la Paix Espagne-Cotonou » construite en 2003.

¹¹ ERM : Ensemble des Règles Minima pour le traitement des détenus élaboré par la Commission Internationale Pénale et Pénitentiaire à la demande de l'Organisation des Nations Unies.

les condamnés exécutant une peine supérieure à 5 ans de prison sont logés dans un bâtiment complètement isolé des autres condamnés. L'article 18 du décret dispose que les détenus mineurs sont séparés des détenus majeurs. Ces dispositions organisent manifestement la séparation à l'intérieur des quartiers. L'esprit de l'autorité est certainement d'éviter des contacts suspects avec les criminelles et les délinquants. Ce souci se fonderait sur le fait que le risque de corruption sociale est très élevé. Mais il s'agit d'une mesure purement théorique puisque l'autorité qui l'a instituée n'a pas mis en place le dispositif requis pour son application.

Ensuite, en ce qui concerne les détenues mères et les prisonniers de fait, partout dans les 03 prisons, aucune disposition particulière de détention n'est mise en place pour eux conformément aux prescriptions de l'ERM. Autrement dit, les conditions de détention ne sont pas distinctes de celles des autres femmes.

Ce qui frappe essentiellement dans ce cas, ce sont les conditions psychologiques dans lesquelles évoluent les enfants. A défaut de résultats scientifiques avérés pour apprécier l'état psychique des enfants soumis à cette situation, on peut affirmer sans se tromper que la prison étant devenue un cadre de démonstration et de développement de tous les vices, n'apparaît pas du tout indiqué pour héberger les enfants dont la croissance et l'éducation sont en plein façonnement (D. W. Winnicott, 2011). D'ailleurs, les dispositions du décret N° 73-293 du 15 septembre 1973, portant régime pénitentiaire ne prévoient pas des conditions spécifiques en la matière. Mais entre ce qui est prévu et ce qui est réellement mis en œuvre, le fossé est encore grand et on est tenté de dire que la protection des droits des détenus en général et des détenues mères en particulier ne semble pas actuellement s'inscrire dans les priorités de l'Etat béninois.

La question de l'hygiène et de la propreté des lieux reste également une préoccupation sérieuse. Tandis que les ERM prévoient que tous les locaux fréquentés régulièrement par les détenus doivent être maintenus en parfait état d'entretien et de propreté, les prisons de Porto-Novo, Ouidah ne sont pas des exemples. La qualité des soins médicaux qu'elles reçoivent ne leur garantit point de se prétendre à l'abri des complications sanitaires éventuelles de cette situation.

En outre, on note la prévalence de troubles psychiatriques¹². Les infirmeries de ces centres de détention sont sous équipées. Le matériel de soins est presque inexistant. Les cas graves qui ne relèvent pas de la compétence du major sont transférés aussitôt vers les hôpitaux publics mais l'Etat ne prend en charge que les frais de consultation internes. Les autres dépenses ainsi que les soins portés aux enfants des détenues sont à la charge des parents. Cette population revêt une particularité liée au degré élevé de leur vulnérabilité. Selon les ERM, lorsqu'il est permis aux mères détenues de conserver leurs nourrissons, des dispositions doivent être prises pour organiser une crèche, dotée d'un personnel qualifié, où les nourrissons seront placés durant les moments où ils ne sont pas laissés aux soins de leurs mères. Comme on peut le remarquer, les infirmeries ne sont pas adaptées aux besoins des détenues mères et des enfants au Bénin. Cette situation est aggravée par la mauvaise qualité et la quantité insignifiante des repas partagés au sein de ces prisons. Hormis ces aspects, ces nourritures appelées « rations » sont rares ou presque inexistantes. Elles entraînent des vomissements, des maux de ventre, des diarrhées dont les principales victimes sont les enfants, prisonniers de fait.

Enfin, l'incarcération constitue en elle-même une séparation de la personne détenue avec la famille et par conséquent la société. Le maintien des rapports familiaux se fait par l'utilisation de certains moyens d'échange. En effet, il ressort des résultats, qu'il existe au sein des prisons enquêtées des canaux de communication par lesquels les détenues peuvent joindre le monde extérieur plus précisément leurs parents. L'enquête révèle que les moyens les plus utilisés sont le téléphone et les visites. Ces canaux essaient de combler le vide créé par la fraîche séparation de la mère et de son enfant en bas âge d'avec les autres membres de la famille. Elles reçoivent par ces biais, le soutien moral et matériel de leurs proches. C'est également au cours de ces échanges que l'enfant partageant le vécu carcéral de sa mère, tisse des liens avec ses autres frères. Ce sont de petites occasions de détente et de jeux où se créent entre eux un lien identitaire, une histoire familiale. Même si ces instants de partage sont de courte durée, ils sont émotifs et intenses (D. Bailly, 2004). Ce qui montre que les échanges entre la détenue et ses parents sont limités ou quasi-inexistants. Faut-il comprendre qu'au bout d'un certain temps en prison qu'il n'existe plus de liens entre la détenue mère, son enfant et les

¹² Un cas de trouble psychique a été rencontré à la Prison Civile de Porto-Novo, avec une enquêtée qui bat à mort son enfant qui vit avec elle en prison.

autres membres de la famille ? Il est évident que l'emprisonnement d'un parent crée un éloignement avec le reste de la famille. Ainsi, l'isolement réalisé par l'incarcération est double : il recouvre à la fois la séparation d'avec la famille, les amis, les voisins et la coupure avec le passé. La détenue est destituée de ses identités sociales. Elle est perçue comme un fléau social qui entraîne chez elle un sentiment de honte. La plupart d'entre elles n'aiment pas que les enfants surtout mineurs leur rendent visite. Par ailleurs, les enfants en bas âge accueillis dans les prisons vivent l'expérience carcérale des mères. A cet effet, la première année de vie est considérée comme une année capitale pour créer le lien d'attachement entre la mère et son enfant par l'intermédiaire des soins et de la relation quotidienne. Mais les conditions de vie sont dérisoires et défavorables au développement de la dyade mère-enfant (G. Boko, 2009) alors que le jeune enfant en prison avec sa mère n'est pas un détenu et ne peut être considéré comme tel. Il apparaît clairement que l'environnement carcéral entraîne pour l'enfant des expériences inadéquates : confinement, espace inadapté, manque d'hygiène, enfermement, bruits et hurlements, relations interpersonnelles violentes, carence de stimuli visuels, auditifs et olfactifs. Les répercussions sont à la fois directes et indirectes sur l'enfant.

CONCLUSION

Somme toute, les détenues mères enquêtées ainsi que leurs enfants en bas âges sont dans des conditions carcérales difficiles. L'exiguïté des lieux liée au surpeuplement, les dortoirs peu aérés et peu éclairés, les conditions de couchage précaires, les repas insuffisants et de qualité douteuse et la prise en charge sanitaire et psychosociale inexistante jalonnent leur quotidien. Les détenues mères sont logées dans les mêmes bâtiments voire les mêmes dortoirs que les autres détenues. Les privilégiées partagent le lit en guise de couchette et le grand nombre des nattes avec leurs enfants dans la chaleur, l'obscurité et l'insalubrité avec des soins en santé et une prise en charge psychosociale très faibles. Ce sont autant d'aspects de la vie en détention auxquels sont confrontés seuls la mère et son enfant, ce qui n'est pas sans conséquences sur le développement psychosocial des enfants au regard de la détresse psychologique vécue au quotidien par ces prisonniers de fait.

De même, l'éloignement géographique et l'isolement sont des facteurs qui portent atteinte à la dignité féminine et infantile. Les seuls moments d'échanges avec les autres

enfants et parents hors de la prison sont ceux observés lors des appels téléphoniques et des visites. Ce sont des occasions de soulagement psychologique et moral, mais aussi de soutien matériel apportés par les proches à la détenue et son enfant. C'est au cours de ces instants de visite que l'enfant se crée une histoire identitaire et que se développe une relation et une cohésion fraternelles entre lui et les enfants venus les visiter. Cependant, plus le temps passé en prison par la mère et son enfant s'allonge, plus l'utilisation de ces canaux de communication s'estompe et plus grave sont les traumatismes pour le développement psychosocial desdits enfants. Ceci engendre chez la détenue mère et son enfant un sentiment d'indignation et de tristesse.

C'est une réalité contre laquelle il faut s'indigner car, l'enfant qui accompagne sa mère dans sa sentence carcérale n'est pas un détenu mais il subit les affres du milieu pénitentiaire comme s'il en était un. La prison n'est pas conçue pour recevoir de jeunes enfants et rien n'est prévu pour empêcher les épreuves traumatisantes pour l'enfant à savoir dans le cas d'espèce : confinement, espace inadapté, manque d'hygiène, enfermement, bruits hurlements, relations interpersonnelles violentes. Ces expériences entraînent chez l'enfant l'autisme, les troubles de langage et de comportement. Il n'en est pas moins pour la mère qui est souvent dévalorisée et critiquée dans ses capacités de maternage à cause de la promiscuité et de l'ingérence quotidienne des autres détenues.

Face à cette situation de vulnérabilité accrue à laquelle sont contraints la mère en détention et son enfant, nous suggérons dans l'intérêt supérieur de l'enfant que soit :

- améliorées les conditions de détention des femmes en particulier des détenues mères et de leur enfant par l'actualisation des textes, l'aménagement des établissements ;
- créés de nouveaux centres de détention spécifiquement pour les femmes et les mères avec leurs nourrissons et l'aménagement des espaces de vie répondant à tous les besoins de l'enfant et permettant l'exercice de la responsabilité parentale (préparation du repas, sommeil, hygiène et soins) ;
- favorisé le régime de détention par l'application des mesures alternatives à la prison ;
- améliorés l'accompagnement et le soutien à la parentalité des mères qui vivent avec leur enfant en prison ;

- assuré un suivi sanitaire et psychologique du développement des enfants et un accompagnement après la sortie de prison.


Au demeurant, nous n'avons fait qu'effleurer la problématique des mères incarcérées avec leurs enfants. En l'état, la question cruciale de savoir s'il faut permettre l'accueil des enfants en prison n'est pas résolue et mérite des recherches plus approfondies.

Références bibliographiques

1. Acat-Bénin. (2007). *La torture et les mauvais traitements dans les prisons béninoises*, 5p.
2. Association d'études et de recherches de l'Ecole nationale de la magistrature. (2011). *La mère détenue et son enfant*, Bordeaux, Editions Bergeret.
3. Adler, Alfred. (2002). *Le sens de la vie*, Payot, Paris, 291p.
4. Bachirou, Mouftaou. (1991). *Les problèmes de gestion de la prison civile de Cotonou*, Mémoire AGT, cycle I, ENA-UNB.
5. Bailly, Daniel. (2004). *L'angoisse de la séparation*, Paris, Masson, coll. Médecin et psychothérapie, 2ème édition, 144 p.
6. Bastick, Megan et Townhead, Laurel. (2008). *Les femmes en prison-Commentaire sur les ERM, Publication Droits de l'homme et réfugiés*, Quaker United Nations Office, 127p.
7. Bastick, Megan. (2005). Mères et enfants en prison dans le monde, in *Revue Quart Monde*, n°193.
8. Bertrand, Marie-Andrée. Biron, Louise. di Pisa, Concetta. Fagnan, Andrée & Mclean, Julia. (1998). *Prisons pour femmes*, Montréal, Editions du Méridien.
9. Berzins, Lorraine et Colette-Carrière. (1979). La femme en prison : un inconvénient social, in *Santé mentale au Québec*, vol.4, n°2, pp.87-103.
10. Blanchard, Brigitte. (2002). La situation des mères incarcérées et leurs enfants au Québec, in *Criminologie*, vol.35, n°2, pp.91-112.
11. Boko, Gabriel. (2009). *Psychologie et guidance en milieu africain-Introduction à une relation éducative plus réussie entre éducateurs parents et enfants africains*, CAAREC éditions, collection Etudes, 239 p.
12. Bowlby, John. (2002). *Attachement et perte*, Vol. 1 L'attachement, PUF, Paris
13. Camus, Albert. (1958). *Discours de Suède*, Paris, Les Éditions Gallimard, 26e édition, 73 p.
14. Cardi, Coli. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : Entre prison, justice et travail social, in *Déviance et société*, vol.31, pp 3-23.
15. Carrena, Michèle. (1988). *Le délinquant et sa réinsertion sociale*, Mémoire de fin de formation des cadres A1, ENA-UNB.
16. Couvrette, Amélie. (2005). *Perceptions des mères incarcérées concernant les impacts de leur incarcération sur leurs enfants*, Mémoire de maîtrise en psychoéducation, Université du Québec.
17. Décret n°73-293 du 15 septembre 1973, portant régime pénitentiaire du Bénin.
18. Dormoy, Odile. (1992). L'enfant et la prison, in *Enfance*, vol.45, n°45-3, pp. 251-265.

19. Dossa, Jean-claude. (2014). *Univers carcéral au Bénin : enfants de détenues, destin du prisonnier*, in <http://levenementprecis.com/2013/09/20/univers-carceral-au-benin-enfants-de-detenu-es-destin-de-prisonnier/>
20. Eliacheff, Caroline et Szejer, Myriam. (2003). *Le bébé et les ruptures-séparation et exclusion*, Paris, Albin Michel, coll. La cause des bébés, 380 p.
21. Frere, Colette. (2012). *Une maternité derrière les barreaux*, CODE, septembre, 12p.
22. Gabel, Stewart (1995). Les problèmes de comportement des enfants dont les parents sont incarcérés. *Forum*, 7 (2), 37-39
23. Gogan, Jolly-Thomas. (1983). *La délinquance féminine et son évolution au cours de la dernière décennie en République Populaire du Bénin 1970-1980*, Mémoire de maîtrise ès Sciences Juridiques, FASJEP-UNB.
24. Gros Colas, Valentine. (2012). *Les bébés taulards*, mémoire de DUT, IUT Paris Descartes, Département Carrières Sociales.
25. Lavergne, Chantal. (1991). La séparation mère enfant à la suite d'une incarcération : une mesure qui touche au moins 50 % des femmes incarcérées au Canada. *Femmes et Justice*, 6(2).
26. Macleod, Lucie. (1986). *Condamnés à la séparation : une étude des besoins et des problèmes des délinquantes et de leurs enfants*. Division de la recherche, Direction des programmes, ministère du Solliciteur général du Canada.
27. Malher, Margaret. (1997). *Séparation-Individuation*, Jason Aronson, Inc.; Édition. 270 p.
28. McCleery, Richard. (1990). *La création de choix*, Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, Service Correctionnel du Canada, Ottawa, Ministère du solliciteur général.
29. Mecheri, Hervé. (2006). *Des étudiants dans la prison*, INJEP, Almanach du GENEPI, 1976- 2006, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 104 p.
30. Mialaret, Gaston. (2004). *Les méthodes de recherche en Sciences de l'Education*, coll. Que sais-je ? PUF, Paris.
31. Petit, Jacques-Guy. (1984). *La prison, le bague et l'histoire*, Genève, Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, 234 p.
32. Piworunas, Florence. (2005). *Rester parent en prison*, in *Revue Quart Monde*, n°193- Prison, au-delà des murs, 3p.
33. Prieur, Cécile. (2004). *Les visites des enfants à leurs détenus soumises à l'arbitraire*, in *Le Monde*, pp. 1-2
34. Van Campenhoudt Luc, Marquet Jacques et Quivy Raymond. (1998). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 271p.
35. Relais Enfants Parents. (1990). *Entre l'enfant et ses parents, la prison*, Colloque Maison de la Culture de Bourges.
36. Roberston, Olivier. (2007). *Parents en prison : Les effets sur leurs enfants*, Quaker United Nations Office, 53p.
37. Roberston, Olivier. (2008). *Enfant en prison en raison des circonstances*, Publication droits de l'homme et réfugiés, Quaker United Nations Office, p. 30.
38. Roberston, Olivier. (2012). *Condamnés collatéraux : Les enfants de détenus-recommandations et bonne pratiques*, Publication Droits de l'homme et réfugiés, Quaker United Nations Office, 88p.

39. Shaw, Margaret. (1991). *Sondage auprès des femmes purgeant une peine de plus de deux ans, Rapport pour Spécialistes*, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada.
40. SidemionViho, Franck Luc. (2001). *Réflexion sur le service de santé dans les prisons : cas de la prison civile de Cotonou*, Mémoire AF, cycle I, ENA-UAC.
41. Soz, Olivier. (2014). *Les enfants en prison*, Forum prison, 9p.
42. Spitz, Arpad, René. (1968). *De la naissance à la parole*, PUF, Paris
43. Trochu Grasso, Cécile. et Amahoumi, Joël. (2001). *Les conditions de privation de liberté des enfants au Bénin : la question de la violence contre les enfants privés de liberté*, OMCT-ESAM, 11p.
44. Winnicott, Donald, Woods. (2011). *La relation parent-nourrisson*, Paris, Payot & Rivages.



**Laboratoire Interdisciplinaire d'Etudes Sociales, de
Philosophie, d'Education et d'Ethique (LIESPEE)
Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FA.S.H.S)
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI**

Presses Scolaires et Universitaires du Bénin (PSUB)

ISSN : 1840-7559

Dépôt légal N°7056 du 16 janvier 2019, Bibliothèque Nationale, 1^{er} Trimestre

